

RHÔNE-ALPES

Entreprises

www.insee.fr/rhone-alpes

N° 189 - février 2013

Au premier semestre 2010, 18 300 Rhônalpins ont déposé une demande d'immatriculation d'auto-entreprise. Ces auto-entrepreneurs apprécient particulièrement la simplicité des procédures de ce régime, sans lequel les trois quarts ne se seraient pas lancés dans la création d'entreprise. Pour une majorité d'entre eux, il s'agit d'une activité de complément. Les entreprises créées sous ce régime nécessitent peu de moyens financiers pour démarrer. Elles dégagent également des chiffres d'affaires modiques, de 920 euros mensuels en moyenne. Les auto-entreprises rhônalpines se créent essentiellement dans les secteurs des activités de soutien et de conseil aux entreprises, du commerce, des services aux ménages et de la construction.

Sophie Perrin
Sabine Guillaume

Ce numéro de La Lettre-Analyses est téléchargeable à partir du site Internet www.insee.fr/rhone-alpes, à la rubrique « Publications ».

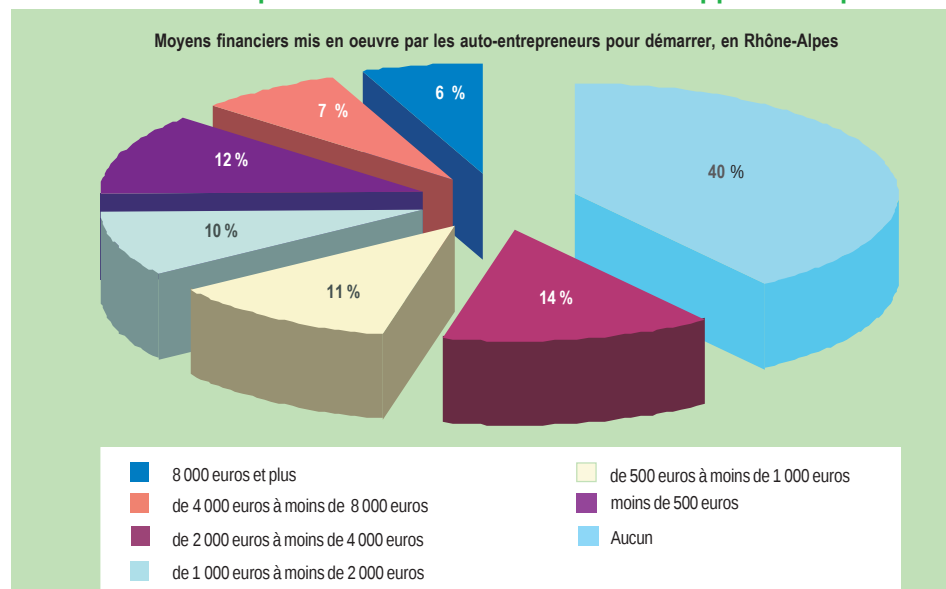
Trois auto-entrepreneurs rhônalpins sur quatre n'auraient pas créé d'entreprise sans ce régime

Au premier semestre 2010, 18 300 demandes d'immatriculations d'auto-entreprises ont été déposées en Rhône-Alpes, dont près de la moitié dans les départements du Rhône (31 %) et de l'Isère (19 %). Elles représentent près de 10 % des créations en auto-entrepreneariat de France. Les trois quarts de ces auto-entrepreneurs rhônalpins déclarent qu'ils n'auraient pas créé leur entreprise sans ce nouveau statut. Parmi les auto-entrepreneurs, 81 % sont actifs en septembre 2010, les autres n'ayant pas encore démarré leur activité. Au total, en 2010, l'auto-entrepreneariat représente 56 % des créations d'entreprises de la région. En Rhône-Alpes, comme au niveau national, les trois raisons principales avancées pour le choix de l'auto-entrepreneariat sont l'envie d'assurer son propre emploi (pour 41 % des auto-entrepreneurs), le souhait de développer une activité de complément, et le désir de créer une entreprise (39 % chacun).

Les simplifications administratives permises par ce statut présentent des avantages particulièrement mis en avant par les auto-entrepreneurs. Sont ainsi évoqués, par 69 % des auto-entrepreneurs rhônalpins, le paiement de charges simplifié dans ce régime, l'inscription simple, facile et rapide (54 %), et une gestion comptable simplifiée (53 %). Ceci rend compte des difficultés rencontrées avec les formalités nécessaires à la création d'une entreprise hors auto-entrepreneariat.

Moins cités, les avantages purement financiers, tels que la gratuité des formalités de déclaration ou encore le taux d'imposition attractif, restent néanmoins évoqués par près de 40 % des auto-entrepreneurs de la région. L'inconvénient le plus fréquemment cité est l'impossibilité de déduire les investissements, la TVA et les charges du chiffre d'affaires (pour 49 % des auto-entrepreneurs). Ces constats sont similaires à ceux observés à l'échelon national.

40 % des auto-entrepreneurs ont démarré sans aucun apport de capital



Source : Insee, enquête auto-entrepreneurs 2010

Des simplifications administratives plébiscitées

Hors auto-entrepreneuriat, 65 % des créateurs d'entreprise rhônalpins n'ont reçu aucune formation spécifique pour la réalisation de leur projet ; pour les seuls auto-entrepreneurs, 88 % sont dans ce cas. Pourtant les difficultés rencontrées lors de leur démarche démontrent des besoins en la matière. Établir un contact avec la clientèle (27 % d'entre eux) et connaître la législation en vigueur (25 %) sont les difficultés les plus citées en Rhône-Alpes, comme au niveau national. Fixer les prix de ses produits et services (24 %), obtenir des renseignements, conseils, formations (23 %), ou effectuer seul les démarches (22 %), sont les autres difficultés mentionnées par les auto-entrepreneurs.

Près de la moitié des auto-entrepreneurs n'ont reçu aucun appui pour la création de leur entreprise. Seuls 22 % d'entre eux ont reçu une aide de leur entourage familial (hors conjoint) ou personnel, et 19 % celle d'une structure dédiée à la création d'entreprises. Sur ce plan là, Rhône-Alpes ne se distingue pas non plus du niveau national.

Des entreprises nécessitant peu de moyens matériels

Par ailleurs, près de 70 % des auto-entrepreneurs de la région n'ont bénéficié d'aucune aide à la création d'entreprise, contre 46 % pour les créateurs hors auto-entrepreneuriat. Lorsqu'ils bénéficient d'une telle aide financière, il s'agit très majoritairement de l'aide au chômeur créant ou reprenant une entreprise (ACCRE), pour 95 % des auto-entrepreneurs aidés financièrement.

Trois auto-entrepreneurs sur quatre ont eu besoin de moins de 2 000 euros pour démarrer leur activité, contre 16 % pour les créateurs hors auto-entrepreneuriat. 40 % d'entre eux ont même démarré sans aucun apport de capital

pour leur projet, soit un peu moins qu'au niveau national (43 %). 6 % seulement des auto-entrepreneurs ont utilisé un capital supérieur à 8 000 euros (contre près de 60 % pour les créateurs hors auto-entrepreneuriat).

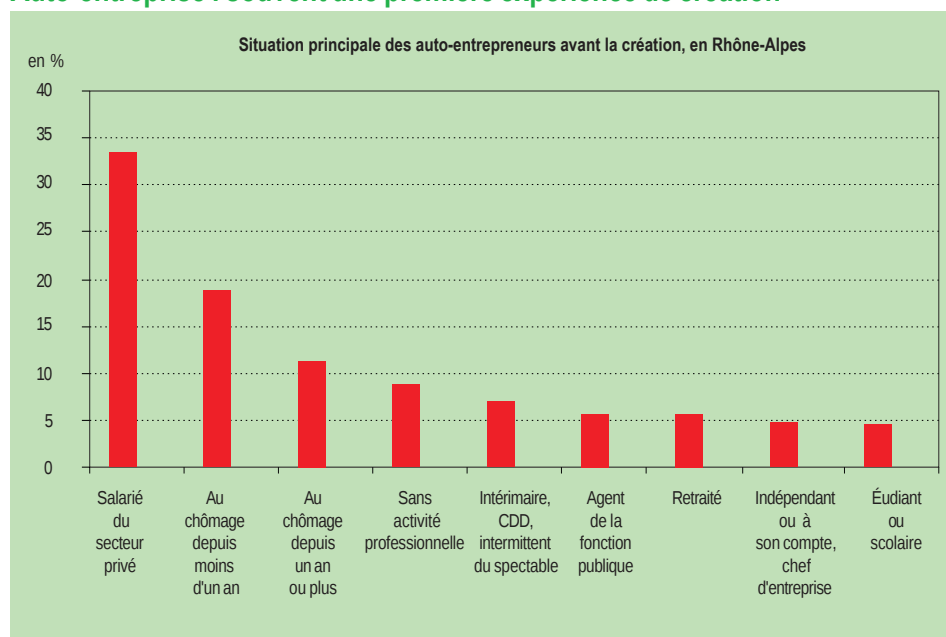
De ce fait, 85 % des auto-entrepreneurs ayant eu besoin de ressources financières pour démarrer n'ont eu recours qu'à des ressources personnelles pour financer leur projet (contre un peu moins de la moitié des créateurs hors auto-entrepreneuriat).

L'auto-entrepreneuriat se singularise également par des chiffres d'affaires modiques : en moyenne 920 euros mensuels (contre 1 000 euros au niveau national) pour les quelques 11 400 auto-entrepreneurs rhônalpins ayant effectivement démarré leur activité et déclaré un chiffre d'affaires. 61 % d'entre eux ont un chiffre d'affaires mensuel inférieur à cette moyenne.

Comme au niveau national, les auto-entreprises rhônalpines se créent essentiellement dans quatre secteurs : les activités de soutien (nettoyage, photocopie...) et de conseil aux entreprises (ingénierie, études techniques, design...) pour 25 % des auto-entreprises, le commerce (19 %), les activités de service aux ménages comme par exemple les soins de beauté, les activités récréatives et de loisir (18 %) et la construction (14 %). Elles sont nettement surreprésentées dans le secteur des activités de service aux ménages et les activités de soutien et de conseil aux entreprises par rapport aux créations classiques d'entreprises (chez les créateurs "classiques", ces deux secteurs représentent respectivement 5 % et 19 % de l'ensemble des créations).

83 % des auto-entrepreneurs actifs travaillent

Auto-entreprise : souvent une première expérience de création



Source : Insee, enquête auto-entrepreneurs 2010

La simplification du paiement des charges est l'avantage n° 1 ; la non déductibilité des investissements, de la TVA et des charges est le principal inconvénient

Les principaux avantages déclarés par les auto-entrepreneurs en %	
	Rhône-Alpes
Paiement des charges simplifié	68,8
Inscription simple facile et rapide	54,3
Gestion comptable simplifiée	52,6
Taux d'imposition attractifs	41,0
Formalités de déclaration gratuites	39,1
Aucun avantage	2,1

Les principaux inconvénients déclarés par les auto-entrepreneurs en %	
	Rhône-Alpes
Investissement, TVA et charges non déductibles du chiffre d'affaires	49,2
Les plafonds de chiffre d'affaires sont trop bas	34,3
Manque d'information précise sur ce régime, de référent	31,3
Cotisations sociales calculées sur le chiffre d'affaires	25,8
Aucun inconvénient	16,0
Régime peu compatible avec l'embauche de salariés	14,8
Pas d'opération possible avec l'Union Européenne	7,1

Le total ne fait pas 100 % car les auto-entrepreneurs pouvaient citer plusieurs avantages et inconvénients.

Source : Insee, enquête auto-entrepreneurs 2010

Des modalités de travail fortement dépendantes du secteur d'activité

à domicile ou chez leurs clients, se répartissant pour moitié "chez le client" et "au domicile personnel". Seuls 9 % exercent dans un local dédié ou à une adresse professionnelle et 8 % travaillent de façon non sédentaire (ambulants, forains...). Cette répartition varie selon les secteurs d'activité : logiquement, 90 % des auto-entrepreneurs du secteur de la construction travaillent surtout chez leurs clients, alors que dans l'industrie, 67 % travaillent principalement à leur domicile. Dans le tertiaire, la répartition est plus équilibrée : 46 % des auto-entrepreneurs travaillent à leur domicile, 35 % chez leurs clients.

La durée de travail mensuelle moyenne est très variable : 24 % des auto-entrepreneurs actifs travaillent 140 heures ou plus pour leur auto-entreprise, pendant que 36 % y consacrent moins de 35 heures dans le mois.

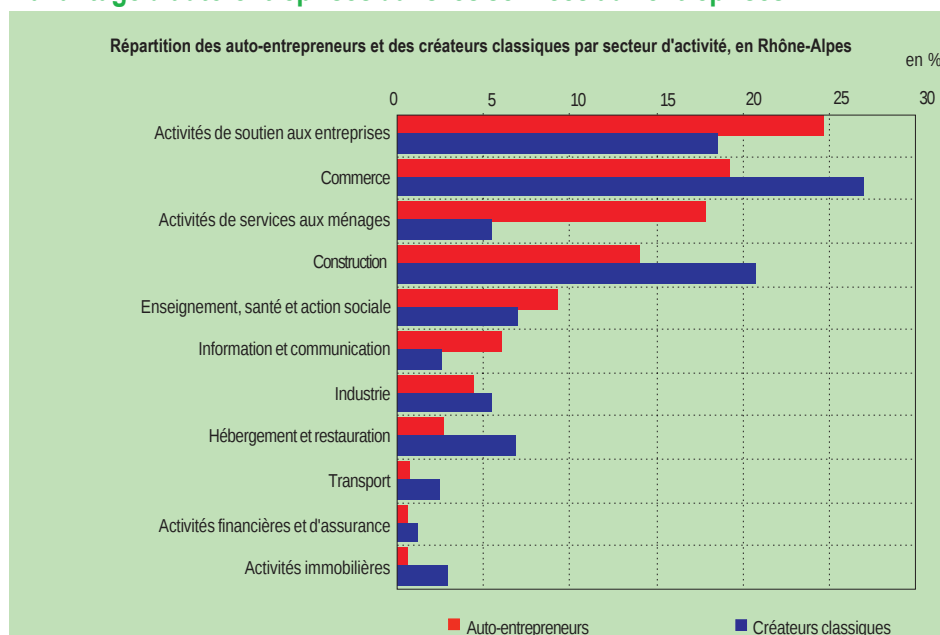
Dans la construction, près de la moitié travaillent au moins 140 heures par mois comme auto-entrepreneurs. Dans l'industrie et le secteur

tertiaire, ils sont moins fréquemment dans ce cas de figure (respectivement 28 % et 20 %). Dans le tertiaire, 40 % des auto-entrepreneurs consacrent moins de 35 heures mensuelles à leur activité. Plus globalement, pour la moitié des auto-entrepreneurs ayant démarré leur activité (44 % à l'échelon national), il s'agit clairement d'une activité de complément.

Pour un peu plus de la moitié des auto-entrepreneurs, l'activité de leur entreprise correspond à celle de leur métier principal. C'est le cas pour quasiment les deux tiers des créateurs classiques (64 %).

Les niveaux de diplôme sont assez similaires, même s'il y a un peu moins de diplômés du supérieur parmi les auto-entrepreneurs (38 % contre 40 % pour les créateurs classiques). Mais, par rapport à l'ensemble de la population active, on constate une plus grande proportion de diplômés de niveau supérieur ou égal au baccalauréat, comme c'est aussi le cas pour les créateurs classiques (59 % dans les deux

Davantage d'auto-entreprises dans les services aux entreprises



Sources : Insee, enquête auto-entrepreneurs 2010, enquête SINE 2010

Un univers plus jeune et plus féminisé

cas, contre 53 % dans l'ensemble de la population active en 2009).

Le monde de l'auto-entrepreneuriat est légèrement plus féminisé que celui de la création d'entreprise classique (+ 7 points). Néanmoins, les deux tiers des auto-entrepreneurs restent des hommes, avec une part particulièrement élevée dans le secteur de la construction (97 %), encore plus que pour les créateurs classiques.

À l'inverse, 60 % des auto-entreprises des "activités de services aux ménages" ont été créées par des femmes. L'industrie est presque à parité (54 % d'hommes), alors qu'hors auto-entrepreneuriat, ce secteur reste très masculin (82 % d'hommes).

Les créateurs d'entreprises classiques vivent plus souvent en couple que l'ensemble de la population active (74 % contre 67 % en 2009). C'est l'inverse pour les auto-entrepreneurs, qui ne sont que 62 % à vivre en couple.

Les auto-entrepreneurs sont un peu plus jeunes que les créateurs classiques : les moins de 30 ans représentent 30 % du total, contre

20 % chez les créateurs d'entreprises classiques.

Avant de démarrer leur activité, les auto-entrepreneurs étaient, comme au niveau national, essentiellement salariés du privé hors CDD et intérim (33 %) ou chômeurs (30 % contre 35 % des créateurs classiques).

Inversement, seuls 5 % des auto-entrepreneurs étaient déjà indépendants ou à leur compte, ou encore dirigeants d'entreprises, alors que c'était le cas pour 21 % des créateurs d'entreprises classiques.

Les auto-entrepreneurs sont significativement plus nombreux à travailler également dans une autre entreprise : 41 % contre 17 % pour les entrepreneurs classiques. C'est un peu plus qu'au niveau national (38 %).

En Rhône-Alpes, 12 % des auto-entrepreneurs ont été ou sont encore allocataires du RSA, du RMI, de l'API (allocation de parent isolé) ou du RSTA (revenu supplémentaire temporaire d'activité), contre 17 % des auto-entrepreneurs en France. ■

Pour comprendre les résultats

Dispositif SINE (Système d'information sur les nouvelles entreprises) : système permanent d'observation d'une génération de nouvelles entreprises (de tous les secteurs d'activité hors agriculture) tous les quatre ans. Dans ce cadre, deux enquêtes ont eu lieu entre septembre et décembre 2010 : l'une auprès des entreprises créées au premier semestre 2010, l'autre spécifiquement auprès des créateurs d'auto-entreprises à la même période. L'étude s'appuie principalement sur la seconde.

40 000 auto-entrepreneurs ont été interrogés, dont 2 500 en Rhône-Alpes. Deux autres interrogations sont prévues trois ans et cinq ans après la création.

Création d'entreprise : la création d'entreprise correspond à la mise en oeuvre de nouveaux moyens de production. Ce concept harmonisé au niveau européen inclut la création de nouveaux moyens de production, la réactivation d'une entreprise dont la dernière cessation remonte à plus d'un an et la reprise d'une entreprise dans le cas où elle s'accompagne d'un changement d'activité ou de localisation. L'immatriculation des auto-entreprises ne correspond pas complètement à cette définition : on la comptabilise comme création même s'il n'y a pas de début d'activité.

Le régime de l'auto-entrepreneur : ce régime, mis en place par la loi de modernisation de l'économie (LME) d'août 2008 et entré en vigueur au 1^{er} janvier 2009, offre des formalités de création d'entreprise allégées, ainsi qu'un mode de calcul et de paiement simplifié des cotisations sociales et de l'impôt sur le revenu pour les personnes physiques. L'auto-entrepreneur doit réaliser moins de 80 300 euros de chiffre d'affaires annuel pour une activité commerciale, moins de 32 100 euros pour les prestations de services et activités libérales.

Pour en savoir plus :

- "Trois auto-entrepreneurs sur quatre n'auraient pas créé d'entreprise sans ce régime", *Insee Première* n° 1388, février 2012.

INSEE Rhône-Alpes

165, rue Garibaldi - BP 3184
69401 Lyon cedex 03
Tél. 04 78 63 28 15
Fax 04 78 63 25 25

Directeur de la publication :
Pascal Oger

Rédacteur en chef :
Thierry Geay

**Pour vos demandes d'informations
statistiques :**

- site www.insee.fr
- n° 0 972 724 000 (lundi au vendredi de
9h à 17h)
- message à insee-contact@insee.fr
Imprimeur : Graphiscann
Dépôt légal n° 1004, février 2013
© INSEE 2013 - ISSN 1763-7775